



# Paroles de Robots

## Concours de nouvelles courtes

Médiathèque Assia Djébar - Blanquefort

Les robots occupent une place de plus en plus importante dans notre quotidien. Sans même que nous en ayons conscience, ils nous secondent, nous aident, nous remplacent... nous observent ? Oui, les robots sont partout. Dans nos téléphones, nos voitures, nos maisons, nos usines ou nos hôpitaux. Bien sûr, ils ne ressemblent que de très loin aux robots imaginaires des récits de science-fiction. Ils ne sont ni humanoïdes ni doués de conscience, mais programmés pour accomplir des tâches techniques précises qui nous soulagent et nous offrent un confort dont l'absence serait insupportable.

Aujourd'hui silencieux, que diront ces robots, demain, quand ils seront doués d'intelligence et de parole ? Comment jugeront-ils nos actes ? Que leur inspirera notre monde ? Qu'imagineront-ils pour le changer ? De quels rêves seront-ils animés ?

Robots de tous temps et de tous horizons, que vous soyez autociseurs à tout faire, intérimaires en usine, cyber-nounous ou traducteurs transgalactiques : la parole est à vous !

### REGLEMENT DU CONCOURS NOUVELLES

#### « PAROLES DE ROBOTS »

#### **ARTICLE 1 – OBJET**

La Ville de Blanquefort, domiciliée 12 rue Dupaty, BP 20117, 33 294 Blanquefort Cedex, organise un concours de nouvelles courtes intitulé « Paroles de robots ».

L'objet du concours est de promouvoir la pratique de l'écriture en mettant à l'honneur la thématique du futur mois de la connaissance : les robots (mars 2020).

#### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne physique, à l'exclusion des auteurs professionnels, disposant d'une adresse électronique valide.

Toute personne mineure (moins de 18 ans) devra obtenir l'autorisation préalable (parents, tuteur légal...) pour participer et fournir l'adresse électronique valable d'un des responsables légaux. Celui-ci sera contacté en cas de victoire du dit mineur.

**La participation à ce concours d'écriture implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la commune de Blanquefort et le jury de l'opération.**

Toute participation incomplète, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue à l'article 3 sera considérée comme nulle. Tout texte ne respectant pas les conditions mentionnées dans ce règlement ne sera pas pris en compte.

La participation est limitée à un texte par personne. La nouvelle doit être inédite et envoyée en version papier ou en version numérique sous forme de fichier PDF, d'une **taille maximum de 10 000 signes** (espace comprise) **Format : Times New Roman. Police 12. Interligne 1,5.** Les pages doivent être numérotées et non reliées. Le titre de la nouvelle doit figurer sur la première page.

Les nouvelles devront être écrites en français et respecter les règles élémentaires de grammaire et de syntaxe. Il est vivement conseillé de ne pas démultiplier les personnages, les lieux et les événements.

Seules la date et l'heure de réception de la nouvelle font foi. La responsabilité de la commune de Blanquefort ne saurait être engagée en cas de non réception de la nouvelle du participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limites de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, ou de non-réception des fichiers due à un quelconque problème technique survenant pendant le déroulement de l'opération.

### **ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Le concours se déroule du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 - 8h00 - au mardi 31 décembre 2019 - 23h59.

Les organisateurs garantissent le plein et entier anonymat du concours. **Le nom de l'auteur ne devra pas figurer sur la nouvelle.**

Pour participer à ce concours, chaque participant doit envoyer sa nouvelle, **accompagnée du bulletin d'inscription** joint au présent règlement :

- Par email (version PDF) à l'adresse : [mediatheque@ville-blanquefort.fr](mailto:mediatheque@ville-blanquefort.fr),
- Par courrier à l'adresse : Médiathèque Assia Djebar, Les Colonnes, Concours de nouvelles, 4 rue du Docteur Castéra, 33290 Blanquefort.

L'objet de l'email / du courrier devra préciser la mention suivante « Concours de nouvelles ».

La nouvelle doit impérativement concerner le thème du concours à savoir les robots.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur de la nouvelle. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la nouvelle qu'il envoie.

#### **ARTICLE 4 – CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS ET JURY**

Un comité de lecture effectuera une présélection des nouvelles qui seront ensuite soumises à l'appréciation d'un jury.

Les nouvelles sélectionnées par le comité de lecture sont soumises au vote du jury qui se basera sur trois critères d'évaluation :

- Qualité d'écriture
- Originalité
- Respect du thème

Le jury du concours de nouvelles « Paroles de robots » est composé comme suit :

- Des représentants du domaine du livre et de l'écriture : libraire, auteur, traducteur, universitaire.
- Des lecteurs de médiathèques
- Des bibliothécaires de Blanquefort

La composition du jury est susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités respectives de ses membres. Les membres du comité de lecture et du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

Le jury sera responsable de ses choix et n'aura pas l'obligation de les justifier.

#### **ARTICLE 5 – DOTATIONS**

Le nombre total de lots est de trois. L'ordre d'attribution des lots est le suivant :

- 1<sup>er</sup> prix du jury : un bon d'achat de livres d'une valeur de 200 euros à la librairie partenaire, *La zone du dehors* à Bordeaux
- 2<sup>ème</sup> prix : un bon d'achat de livres d'une valeur de 100 euros à la librairie partenaire, *La zone du dehors* à Bordeaux
- 3<sup>ème</sup> prix : un bon d'achat de livres d'une valeur de 50 euros à la librairie partenaire, *La zone du dehors* à Bordeaux

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois/un seul prix.

Aucun lot n'est échangeable contre un autre lot ou contre sa contre-valeur en argent pour quelque motif que ce soit.

#### **ARTICLE 6 – PUBLICATION DES RESULTATS**

Les résultats seront rendus publics le vendredi 28 février 2020 à 19h à la médiathèque Assia Djébar, lors de la soirée d'ouverture du mois de la connaissance consacré aux robots.

Les textes primés seront susceptibles d'être lus par un comédien.

Les prix seront remis aux lauréats présents à la médiathèque à la soirée du 28 février 2020.

Les résultats seront dès le lendemain disponible sur le site web de la ville de Blanquefort (<https://ville-blanquefort.fr>) ou sur le site web de la médiathèque (<https://mediatheque.ville-blanquefort.fr>).

Les résultats et les nouvelles primées seront également susceptibles d'être relayés sur les différents supports de la Ville de Blanquefort :

- le magazine municipal « Equinoxe et solstice »
- la newsletter de la ville
- la page Facebook de la ville <https://www.facebook.com/---->
- la page Facebook de la médiathèque <https://www.Facebook.com/----->

#### **ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS**

Les lots pourront être retirés à l'accueil de la médiathèque Assia Djebbar, Les Colonnes, 4 rue du Docteur Castéra à Blanquefort lors de la soirée du 28 février 2020. Ils seront disponibles à l'accueil de la médiathèque jusqu'au 31 mai 2020. Dans l'hypothèse où les lots ne seraient pas retirés au 31 mai 2020, ceux-ci seront envoyés par voie postale, en recommandé avec accusé de réception, dans les 60 jours calendaires.

#### **ARTICLE 8 – DROITS DES PARTICIPANTS**

Le participant déclare :

- Être l'auteur de la nouvelle
- Ne pas avoir cédé le droit de l'exploiter à titre exclusif à des tiers
- Décharger la commune de Blanquefort de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle de la nouvelle.

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours « Paroles de robots » autorise la commune de Blanquefort à utiliser gratuitement son texte sur tout support de communication dans le cadre strict de la promotion du présent concours. La commune de Blanquefort s'engage à toujours mentionner le nom de l'auteur de la nouvelle.

Pour toute autre utilisation, la commune de Blanquefort devra demander l'accord préalable de l'auteur de la nouvelle.

Le participant conserve le droit d'exploiter librement la nouvelle et pourra, à tout moment, faire cesser l'exploitation de la nouvelle en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

- ⇒ Mairie de Blanquefort, Direction Générale Adjointe Administration et Ressources, 12 rue Dupaty - BP 20 117, 33 294 Blanquefort Cedex

Les nouvelles devront respecter les lois et règlements du droit français.

#### **ARTICLE 9 – DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composants ce concours sont strictement interdites.

## **ARTICLE 10 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Pour ce concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix. Ces informations seront exclusivement destinées à la commune de Blanquefort.

En application des lois n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ce droit, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

⇒ Mairie de Blanquefort, Direction Générale Adjointe Administration et Ressources, 12 rue Dupaty - BP 20 117, 33 294 Blanquefort Cedex

## **ARTICLE 11 – LITIGES ET RESPONSABILITES**

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels.

Toute déclaration inexacte, mensongère ou toute fraude par les participants entraînera sa disqualification.

Pour être valable, toute contestation doit impérativement, être adressée par courrier en recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante :

⇒ Mairie de Blanquefort, Direction Générale Adjointe Administration et Ressources, 12 rue Dupaty - BP 20 117, 33 294 Blanquefort Cedex

La responsabilité de la commune de Blanquefort ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. La commune de Blanquefort pourra annuler ou suspendre le concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

## **Calendrier:**

- **1<sup>er</sup> octobre 2019** : ouverture du concours.
- **31 décembre 2019** : date limite d'envoi. Clôture des réceptions.
- **Janvier 2019** : présélection du comité de lecture.
- **Janvier-Février** : transmission au jury, lecture et sélection.
- **28 février** : Ouverture du mois de la connaissance *Les Robots* et soirée spéciale concours de nouvelle.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Dépôt des manuscrits avant le :

**31 décembre 2019** (cachet de la poste faisant foi)

NOM.....Prénom.....Age.....

Adresse postale.....

Code postal.....Ville.....

Tél .....

Email.....

Titre de la nouvelle .....

À renvoyer avec votre texte à :

Médiathèque Assia Djébar  
Les Colonnes  
4 rue du Docteur Castéra  
33290 Blanquefort

Ou par mail :

[mediatheque@ville-blanquefort.fr](mailto:mediatheque@ville-blanquefort.fr)

Pour tout renseignement : médiathèque Assia Djébar 05 56 57 48 40